

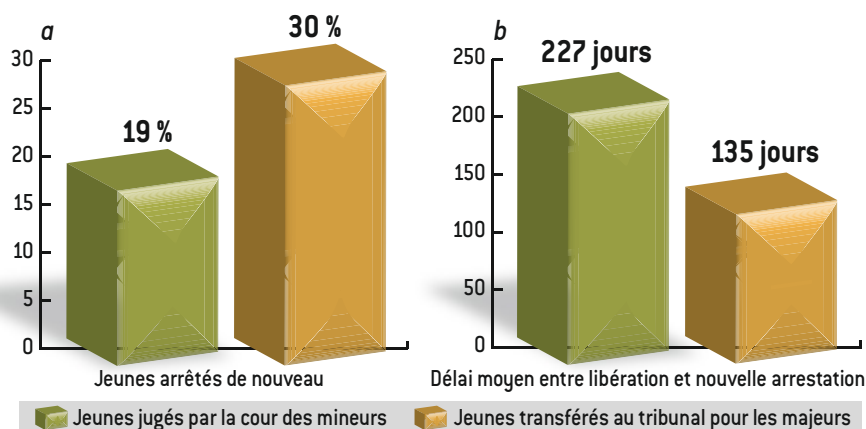
sur la délinquance de rue est liée à la diminution du nombre de désordres que cette organisation entraîne dans un quartier.

Les études sont encore trop peu nombreuses pour dire si la police communautaire est efficace à chaque fois pour faire baisser la délinquance. En outre, les effets mesurés rigoureusement d'une action de police, qu'elle soit préventive, dissuasive ou répressive, sur certaines délinquances, sont généralement modestes (entre cinq à dix pour cent). Néanmoins, les résultats obtenus jusqu'à présent font de la police communautaire une approche des plus prometteuses qu'il serait dommage d'abandonner, comme cela se passe actuellement en France depuis la décision présidentielle, en 2002, de supprimer la police de proximité.

Une police qui résout les problèmes

La police analytique est une autre voie prometteuse. Initialement confondue avec la police communautaire parce qu'elle découle aussi d'un diagnostic partagé par diverses organisations – la police, des entreprises, des associations, des collectifs d'usagers –, elle cherche à développer des réponses durables. Elle ne constitue pas une stratégie de police, mais plutôt une méthode. Elle consiste, pour la police, à identifier et hiérarchiser les problèmes, les analyser, concevoir des réponses, évaluer l'impact de chacune d'elles (cette méthode est connue sous son acronyme en anglais SARA). Par exemple, en 2002, des chercheurs américains ont montré comment la police avait, par cette voie, réduit les vols de matériels sur des sites de construction de logements : en 1999, la ville de Charlotte en Caroline du Nord, en plein essor, comptait 66 chantiers immobiliers, gérés par 48 entreprises différentes. Devant le nombre croissant de vols de matériel, notamment d'appareils électroménagers, la police a engagé la discussion avec les chefs de chantier pour mieux comprendre la situation, augmenté les patrouilles et enquêté sur les voleurs.

Les policiers sont arrivés à la conclusion que les voleurs n'étaient pas organisés et qu'ils étaient vite rebutés par les obstacles (ils laissaient les appareils intégrés dans une cuisine équipée, par exemple). Ils ont donc limité la facilité d'accès aux chantiers et recommandé de n'installer les appareils que lorsque les habitants



1. EN FLORIDE, LES MINEURS JUGÉS COMME DES MAJEURS sont plus nombreux à être arrêtés à nouveau que ceux jugés par la cour des mineurs (a) et récidivent plus souvent (b). C'est ce qu'a montré une étude réalisée par Donna Bishop et ses collègues dans les années 1990 sur 2 738 jeunes délinquants transférés en 1987 au tribunal pour les majeurs et autant de jeunes délinquants jugés par la cour des mineurs pour des délits similaires. La même étude, refaite sur des jeunes arrêtés en 1995-1996, confirme ces résultats.

avaient emménagé. Les chercheurs ont ainsi montré qu'en 2000, les vols d'appareils électroménagers avaient diminué de près de 50 pour cent par rapport à 1998 sur les chantiers qui avaient suivi les consignes, alors qu'ils restaient similaires sur les autres. En ne se contentant pas d'identifier les auteurs après coup, mais en cherchant, par une analyse des problèmes, à éviter que les délits soient commis, la police a diminué le nombre de différents types de vols de chantier. Bien d'autres exemples ont montré que cette approche est encourageante, notamment dans la lutte contre les trafics de drogue concentrés dans certains lieux.

Pour David Weisburd, de l'Université George Mason, aux États-Unis, et ses collègues, auteurs, en 2010, de la meilleure synthèse des études conduites aux États-Unis et en Grande-Bretagne, la police analytique serait même plus que prometteuse : elle serait efficace. Pour les sociologues, une approche est efficace lorsque trois études au moins convergent dans le même sens. Sur les 5564 études identifiées, les chercheurs américains ont retenu 10 études d'une rigueur satisfaisante, et 45 autres qu'ils ont analysées séparément, car elles suivaient bien des zones avant et après l'intervention, mais ne présentaient pas de groupe contrôle. Sur les dix études sélectionnées, huit montrent un effet en faveur de la police analytique, indiquant une diminution faible, mais significative, des délinquances ou des désordres.

Les 45 études sans groupe témoin sont aussi instructives. Parmi elles, 43 ont montré une diminution significative des délits étudiés, de 32 pour cent en moyenne. Cette proportion et la taille de l'effet bénéfique sont à nuancer par le fait

que ces études ont été déposées lors d'un concours organisé par le gouvernement américain sur la police analytique. Aussi, seules celles obtenant de bons résultats positifs ont probablement été présentées, mais cela montre que de nombreux services de police sont capables de mettre en œuvre cette approche.

En France, l'approche de la police analytique n'est pas réellement mise en œuvre. Certes, la police procède à des formes d'analyse des problèmes, notamment en consultant les décideurs sur l'aménagement des espaces collectifs (les gares, par exemple) avant leur construction. Elle le fait également au coup par coup pour des affaires importantes. Mais, pour la masse de la délinquance de rue, l'orientation est plutôt à la gestion verticale. La direction parisienne demande aux services des chiffres d'activité centrés sur l'après délit (faits élucidés, garde à vue). Au total, la doctrine de la police analytique n'est ni formalisée ni implantée par le recours à la formation ou à des circulaires imposant son utilisation...

Le dernier aspect que nous aborderons en matière de police est l'utilisation de la vidéosurveillance dans la lutte contre la délinquance. Cet outil remplit-il sa fonction ? La contribution de la vidéosurveillance à la lutte contre la délinquance a été évaluée plusieurs dizaines de fois, principalement aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Australie. Une première méta-analyse a été produite en 2002 à Cambridge, en Grande-Bretagne, par Brandon Welsh et David Farrington, et une seconde en 2005 par Martin Gill et Angela Spriggs, de l'Université de Leicester, en Grande-Bretagne. Le Home Office a financé ces

travaux. Le Département britannique de l'Intérieur est en effet centré sur la définition et l'analyse des politiques de sécurité, et ne s'implique pas dans la gestion opérationnelle. Deux travaux australiens complètent le tableau déjà bien documenté fourni par ces deux méta-analyses.

La vidéosurveillance : inefficace dans la rue

En France, les résultats de l'étude menée par les inspections de l'administration, de la police et de la gendarmerie sont inexploitablement. Le rapport rendu à l'été 2009 comporte trop d'erreurs de méthode pour être pertinent : l'étude fait un amalgame de tous les types de délits et est pratiquée sur des zones trop vastes (des villes entières et non des « morceaux de villes »), les périodes d'observation sont mal définies et ne prennent pas en compte la mise en service progressive des caméras à l'échelle d'une ville, les zones tests et témoins n'ont pas les mêmes caractéristiques, d'autres variables comme l'éclairage ne sont pas prises en compte...

Le travail réalisé par B. Welsh et D. Farrington couvre 46 recherches et en a

En France, il est urgent d'étudier l'efficacité :

✓ **des centres éducatifs** fermés où sont pris en charge les mineurs récidivistes depuis 2002.

✓ **des peines planchers** mises en place en 2007 pour lutter contre la récidive.

✓ **des policiers** « patrouilleurs » lancés en mai 2011 par Claude Guéant, ministre de l'Intérieur.

✓ **des caméras installées** dans les rues de nombreuses villes depuis les années 1990.

retenu 22 d'une qualité suffisante sur une longue période et deux pays (États-Unis et Grande-Bretagne). Pour 18 d'entre elles, les données étaient disponibles et ont pu être entrées dans une méta-analyse. Neuf études indiquent une baisse de la délinquance dans les zones vidéosurveillées par rapport à celles qui ne le sont pas, mais les neuf autres ne retrouvent pas cet effet. En outre, l'efficacité de la vidéosurveillance pour dissuader la délinquance varie suivant les lieux et les délits. D'une part, cinq études portant sur les rues de centres-villes, les immeubles d'habitation (et non les espaces autour des immeubles) dans les quartiers de type HLM, et quatre études dans les transports publics montrent respectivement peu (moins de deux pour cent) ou pas de réduction significative du niveau de délinquance imputable aux caméras. D'autre part, les huit études ciblant des parkings montrent une réduction de 41 pour cent des vols ou effractions de voitures (la neuvième n'est pas interprétable).

La méta-analyse britannique de 2005 porte sur 13 des 352 projets d'équipement décidés par le *Home Office* lors de la seconde phase du programme lancé en 1998 par le gouvernement. Toutes les zones étu-

Une approche cognitivo-comportementale contre la récidive

P lusieurs méta-analyses américaines ont montré l'efficacité de l'approche cognitivo-comportementale pour diminuer la récidive. Les études prises en compte dans ces méta-analyses comparent en général, pour un type de délit, le comportement de délinquants récidivistes avant et après le traitement à celui de délinquants présentant des caractéristiques proches, mais n'ayant pas suivi de traitement. Voici l'exemple d'une telle étude, réalisée au Canada sur 347 délinquants sexuels ayant participé à un programme cognitivo-comportemental entre 2000 et 2004. Un groupe témoin est composé de 137 délinquants sexuels qui n'ont pas eu de traitement, issus d'une base de données déjà existante.

Les participants ont été évalués par des échelles – sous forme de questionnaires – qui mesurent, par exemple, leur risque de récidive, leur distorsion cognitive en matière de violences sexuelles, leur empathie, leur solitude... Tous ces questionnaires servent à évaluer leurs progrès en cours de traitement, et les échelles ont été remplies au début et à la fin du programme.

Le programme ciblait distorsions cognitives, fantasmes et comportement sexuel déviant, l'acquisition d'habiletés sociales, la gestion de

la colère et des émotions, l'empathie et la sensibilité aux traumatismes des victimes. Il avait pour but de permettre au délinquant de mieux comprendre sa vulnérabilité à ses propres facteurs de risque, d'élaborer des stratégies pour éliminer ou contrôler ces facteurs et d'accroître sa sensibilité aux effets des agressions sexuelles sur les victimes. Concrètement, lors de séances de groupe, les délinquants à risque élevé de récidive ont rencontré un thérapeute 10 à 14 heures par semaine pendant quatre à cinq mois (les autres, 3 à 5 heures par semaine pendant deux à trois mois).

Le thérapeute demande souvent de tenir un journal quotidien. Cela aide – le thérapeute et le sujet – à identifier le mode de pensée, les émotions, les sensations physiques et le comportement du sujet : lors d'une situation de crise, les réactions diffèrent en fonction des processus mentaux liant pensées, émotions et comportements. Ces réactions peuvent être soit négatives, soit positives, selon la perception que le sujet a de la situation.

Après avoir identifié les comportements sur lesquels il faudra travailler, le thérapeute donne un programme d'exercices mentaux à pratiquer

quotidiennement, par exemple remettre en question une pensée agressive ou négative et la remplacer par une autre positive. Ou reconnaître que l'on va commettre un acte qui aura des effets négatifs et le remplacer par un acte positif.

La période de suivi après le traitement s'étendait entre la date de mise en liberté et la date d'une nouvelle condamnation ou celle de fin de l'étude (juillet 2005). Les résultats des analyses ont indiqué une amélioration notable après le traitement de presque tous les paramètres cognitifs et comportementaux suivis. En outre, la récidive sexuelle était inférieure de 68 pour cent chez les participants au programme par rapport au groupe contrôle, et la récidive totale (perpétration d'une nouvelle infraction, quelle qu'elle soit), inférieure de 77 pour cent.

L'étude a certes ses limites. Notamment, le Service correctionnel du Canada ayant l'obligation légale d'offrir un traitement à tous les délinquants, les échantillons ne sont pas strictement aléatoires : les délinquants, bien qu'appariés, n'ont pas été tirés au hasard pour faire partie du groupe de traitement ou du groupe témoin. Néanmoins, elle contribue à montrer l'efficacité de ce type d'intervention auprès des délinquants sexuels.